

2018-0837
2018-03-06

Bo-Rod

Produit de préservation du bois pour le traitement correctif des poteaux électriques

Protection du bois contre la détérioration fongique et les insectes

SOLIDE

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'USAGE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

NOCIF OU MORTEL SI INGÉRÉ

ATTENTION



ATTENTION POISON

GARANTIE :

Octaborate de disodium tétrahydraté (NA2B8O13•4H2O)..... 98 %

Dimensions d'un bâtonnet : 12 mm x 100 mm Poids/bâtonnet : 24 grammes Nombre/emballage:

Contenu net :g or Kg Nombre de bouchons (plastique ou bois) / emballage :

N° D'HOMOLOGATION 29940 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Fait par:

Genics Inc.

27717 Acheson Road

Acheson AB T7X 6B1

1-780-962-1000

MODE D'EMPLOI

Bo-Rod pour le traitement correctif des poteaux électriques est recommandé pour la protection du bois non en contact avec les aliments contre la détérioration et les insectes. Bo-Rod convient à toutes les sortes de bois.

Bo-Rod n'est pas efficace contre toutes les espèces de termites. Ce traitement interne s'utilise sur le bois dont le degré d'humidité permanent ou périodique est supérieur au point de saturation des fibres (30 %), comme les poteaux, etc. La dose d'application de Bo-Rod dépend du volume de bois à traiter. La dose recommandée s'élève jusqu'à 6 kg d'acide borique par mètre cube de bois, selon les exigences du traitement. La dose ne doit pas être inférieure à 2 kg d'acide borique par mètre cube de bois. La

2018-0837

2018-03-06

concentration de Bo-Rod est de 1,45 fois l'équivalent acide borique (EAB).

Pour insérer le Bo-Rod, il faut suivre les trois étapes suivantes :

1. Percer des trous de 12,5 mm, assez grands pour insérer les bâtonnets.
2. Insérer le nombre approprié de Bo-Rod du bon format dans les trous déjà percés (déterminés en fonction de la surface à traiter).
3. Recouvrir ensuite les trous avec les bouchons. Ne pas utiliser un marteau pour faire pénétrer le Bo-Rod dans le bois au cours de l'installation.

Avec l'utilisation de bouchons de plastique ou de bois, on peut effectuer des inspections, possiblement en conjonction avec un entretien régulier, peut-être tous les 5 à 8 ans. Si les bâtonnets se dissolvent, il faudra les remplacer par de nouveaux Bo-Rod, en les insérant dans les mêmes trous. On applique le traitement correctif dans des endroits particulièrement susceptibles de se détériorer, comme autour de la ligne du sol ou à d'autres endroits sensibles. Lorsqu'on met en place le Bo-Rod, il faut prendre soin de ne pas endommager la structure du bois. Si le poteau est condamné, ne pas le traiter avec le Bo-Rod.

Note : La configuration de forage choisie doit être conforme à la publication 118-D-318A de l'Association canadienne de l'électricité intitulée «Élaboration d'un guide d'application destiné à l'emploi de Vapam» (1990) ou si l'on opte pour une autre configuration, l'applicateur doit recevoir une confirmation écrite du ou des propriétaire(s) confirmant que la configuration choisie est acceptable et non préjudiciable à la solidité du poteau. Le diamètre du trou de forage ne doit pas dépasser 12,5 mm lorsqu'on traite avec le Bo-Rod.

Doses : Appliquer de sorte à obtenir une dose de 6 kg d'acide borique par m³ de bois. En moyenne, on compte environ 0,144 kg de Bo-Rod par poteau.

Le Bo-Rod doivent être distancés de 20 à 25 cm dans la zone à traiter.

Appliquer ou utiliser seulement dans les zones inaccessibles aux enfants et aux animaux de compagnie. Ne pas appliquer dans le cadre d'un traitement généralisé.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Peut être nocif – éviter tout contact avec les yeux et la peau. Éviter de respirer les poussières et utiliser seulement dans un endroit bien aéré. Porter, chaque jour, des vêtements fraîchement lavés. Porter un pantalon long, un vêtement à manches longues, des chaussures et des gants résistant aux produits chimiques lors du mélange, du chargement et de l'application de produits contenant du bore.

Entreposer et laver tous les vêtements de protection séparément de la lessive régulière. Laver ces vêtements à l'eau chaude et au détergent avant de les réutiliser. Peut être mortel en cas d'ingestion. Entreposer dans un endroit sec et tenir éloigné des aliments pour les humains et les animaux. Disposer des contenants vides dans les ordures ménagères. Bien se laver les mains après avoir manipulé ce produit et avant de manger ou de fumer. Ne pas contaminer le sol ni les cours d'eau.

2018-0837

2018-03-06

NOMBRE RECOMMANDÉ DE BO-ROD PAR SURFACE, POUR LE TRAITEMENT À LA LIGNE DE SOL*				
Diamètre du poteau à la ligne de sol (cm)	Circonférence du poteau à la ligne de sol (cm)	Volume (m ³)	Traitements correctifs (6 kg EAB/m ³) Bâtonnets de 12 mm x 100 mm 35 g EAB/bâtonnet	Traitements preventifs (2 kg EAB/m ³) Bâtonnets de 12 mm x 100 mm 35 g EAB/bâtonnet
20	63-70	0,020	4	2
23	71-77	0,025	5	2
25	78-87	0,031	6	2
28	88-94	0,037	7	3
30	95-102	0,044	8	3
33	103-110	0,052	9	3
36	111-117	0,061	11	4
38	118-125	0,069	12	4
41	126-133	0,079	14	5
43	134-143	0,089	16	6
46	144-150	0,100	18	6
48	151-158	0,112	20	7
51	159-166	0,123	NR	8
53	167-174	0,136	NR	8
56	175-181	0,150	NR	9
58	182-188	0,163	NR	10
61	189-198	0,178	NR	11

*ZONE DE LA LIGNE DE SOL = La zone de 60 cm s'étendant de 15 cm au-dessus de la ligne du sol jusqu'à 45 cm sous la ligne de sol.

NOTE : Un minimum de 2 bâtonnets est recommandé même sur des poteaux plus petits afin d'assurer une distribution uniforme de l'agent de préservation. NR = Non recommandé (Demander un conseil technique).

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Contient de l'octaborate disodique anhydre. Administrer un traitement symptomatique.

ÉLIMINATION

2018-0837

2018-03-06

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur le présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.